

Ce concours de Peinture ouvert à tous les peintres a pour but de mettre en valeur le patrimoine architectural et touristique du Centre de Saint-Sever et de son Canton

REGLEMENT 2012

- Article 1 Ce concours est ouvert à tous les peintres (huile, aquarelle, plume, etc....)
- Article 2 Tous les supports techniques sont admis sauf les supports pré-colorés.
- Article 3 Le format minimum des œuvres est le A4 (21x29.7). Le matériel n'est pas fourni par les organisateurs.
- Article 4 Pour participer, les candidats devront se présenter aux Halles, Place du tribunal, Le 6 et 7 juillet de 9h à 19h et le 8 juillet de 9h à 12h.
- Article 5 Il sera demandé, lors de l'inscription, une participation de 10 € pour concourir avec 1 support, 18 € pour 2 supports.
- Article 6 Le travail doit s'effectuer de jour, entre 9h et 20h, les œuvres seront remises tous les soirs, au plus tard à 20h et reprises le lendemain à partir de 9h aux Halles.
- Article 7 Le thème : il s'agit de peindre ou de dessiner, en plein air, un paysage, un personnage, une nature morte, inspirés du **centre historique de Saint-Sever, de Montaut et des villages du Canton qui ont accepté de participer.**
Les œuvres ne devront pas être peintes d'un balcon ou d'une fenêtre privés ni d'après photo.
- Article 8 Les œuvres terminées, **sans cadre ni signature**, seront déposées le dimanche 8 juillet avant 12h30 aux Halles. Seules les œuvres dont le support portera la date, le tampon de l'Association Culturelle et le numéro individuel seront admises.
- Article 9 Les concurrents ayant réalisé plusieurs œuvres pourront les présenter mais une seule pourra être primée par le jury. **Les œuvres réalisées pendant le concours seront exposées au public l'après midi du dimanche aux Halles.**
- Article 10 L'Association Culturelle décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des œuvres et les concurrents acceptent le présent règlement.
- Article 11 Les peintres peuvent apporter d'autres tableaux, les exposer et les vendre sous leur responsabilité.
- Article 12 Toute peinture à l'huile devra, le dernier jour, **être munie impérativement d'une attache** permettant d'être suspendue à une grille. Les aquarelles, plumes, Pastels, etc... doivent être présentés obligatoirement **sur un support cartonné** et munis d'une attache pour être suspendus.

Article 13 Le Jury se réunira dans l'après midi du dimanche. La remise des prix aura lieu à 18h et sera suivie d'un vin d'honneur offert par la Mairie.

Article 14 Le premier prix de 600 € est offert par La Ville de St Sever « Cap de Gascogne », et le tableau lui restera acquis.

Article 15 Le Prix spécial « Montaut » sera attribué au tableau réalisé sur le site de Montaut et sélectionné par le Jury.

Article 16 **En l'absence des lauréats au moment de la remise des prix, le prix sera attribué au suivant et le classement sera décalé.**

Je m'engage à respecter les articles du règlement ci-dessus

Date	Nom et Prénom	Signature
------	---------------	-----------

INSCRIPTION AUX PEINTRES DANS LA CITE

NOM : PRENOM

ADRESSE :
.....

Code Postal : VILLE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Nombre de Supports = €

à renvoyer à :

**Association Culturelle B.P.50059
40501 SAINT-SEVER Cedex**

Concours de Peintres

Prix du Jury

1^{er} Prix : 1 chèque de 600 Euros

Offert par la Ville de Saint-Sever

2^{ème} Prix : 1 chèque de 400 Euros

Offert par l'Association Culturelle de St Sever

3^{ème} Prix : 1 chèque de 200 Euros

Offert par l'Association Culturelle de Montaut

4^{ème} au 9^{ème} : récompenses diverses

Prix Spécial « Montaut »

1 Chèque de 150 euros

Offert par l'Association Culturelle de Montaut

Prix du Public

1^{er} Prix : 1 chèque de 300 Euros

Offert par l'Association Culturelle de St Sever

Dimanche Midi : Possibilité de Buffet froid

10 Euros pour les Peintres

13 Euros pour les accompagnants

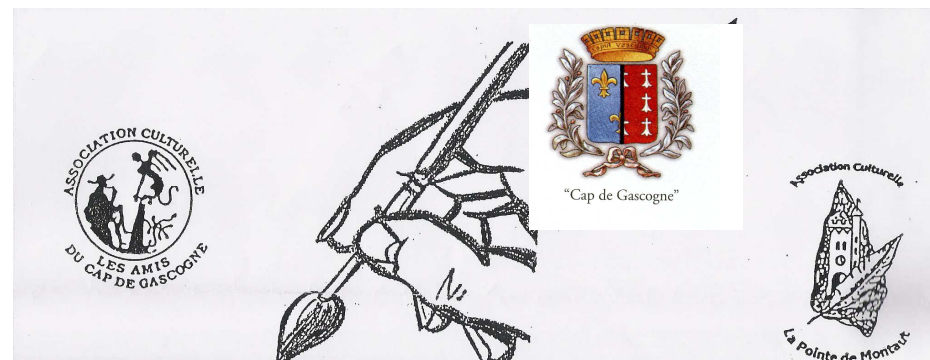
Inscription à l'arrivée

Organisé par l'Association Culturelle « Les Amis du Cap de Gascogne »

S A I N T - S E V E R

Landes – 40

Concours de Peintres du 6 au 8 juillet 2012



LES PEINTRES DANS LA CITE

DIMANCHE 8 juillet de 14h30 à 18h
Exposition des œuvres aux Halles

Remise des prix du Jury
et du Public à 18h